



Résolution 628 (1976)¹

Réfugiés en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant la situation créée au Portugal par l'arrivée de plus de 600 000 rapatriés en provenance des anciennes colonies, en particulier l'Angola et le Mozambique ;
2. Profondément préoccupée par la pénurie de logements convenables pour nombre de rapatriés, état de choses qui, s'il n'y est pas remédié, aboutira à une situation des plus pénibles l'hiver prochain ;
3. Estimant que, compte tenu de la situation générale de l'emploi au Portugal, il serait difficile pour l'économie du pays d'absorber un grand nombre de rapatriés ;
4. Appréciant vivement les efforts déployés par le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes en vue d'améliorer cette situation, en particulier grâce à ses plans qui prévoient la prise en charge financière de l'émigration de 12 000 personnes en Amérique ;
5. Consciente du fait, à la suite des enquêtes et études effectuées par des experts de l'OCDE, du CIME et du Conseil de l'Europe, que les autorités portugaises comptent sur l'émigration d'un nombre appréciable de rapatriés et d'autres personnes de la métropole pour réduire la pression du chômage ;
6. Estimant qu'une attitude libérale à l'égard de l'admission d'émigrants en provenance du Portugal constituerait une expression tout indiquée de l'esprit de solidarité européenne,
7. Prie instamment les gouvernements européens :
de tout mettre en oeuvre pour fournir au Portugal et installer avant l'hiver prochain des logements convenables pour les rapatriés qui ne disposent encore que de logements provisoires ;
d'étudier la possibilité d'accueillir un certain nombre de Portugais rapatriés ou de contribuer à financer leur émigration vers d'autres continents prêts à les recevoir.

1. Discussion par l'Assemblée le 7 mai 1976 (7e séance) (voir [Doc. 3782](#), rapport de la commission des pays européens non membres et amendement n° 1). Texte adopté par l'Assemblée le 7 mai 1976 (7e séance).

